

RAPPORT
2012
SUR LA SANTE
ET LA
SÉCURITÉ AU
TRAVAIL

Bilan de la Politique SST
Evolution des Risques en 2012
Bilan Financier 2012
Programme de Prévention 2013
Budget prévisionnel 2013
Conclusions / Perspectives
Annexes

Nota : *rapport établi de février à mai 2013 par Maryse Baron, nouveau conseiller prévention à l'UBS, (prise de fonction le 04/01/2013), après départ de l'ingénieur hygiène sécurité , au cours de l'été 2012, après 5 mois de poste vacant.*

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1 - BILAN 2012 DE LA POLITIQUE SST

- 1-1 Point sur l'organisation de la Prévention
- 1-2 Consultations du CHS
- 1-3 Démarche globale d'évaluation des risques
- 1-4 Sensibilisation et formations H&S
- 1-5 Prévention médicale
- 1-6 Point sur le registre Santé et Sécurité au Travail

2 - EVOLUTION DES RISQUES EN 2012

- 2-1 Faits marquants 2012
- 2-2 Risque lié à l'incendie
 - 2-2-1 Aspect technique
 - 2-2-2 Aspect organisationnel
- 2-3 Risque biologique
- 2-4 Risque chimique
- 2-5 Risque lié aux machines
- 2-6 Risque lié à l'amiante
- 2-7 Gestion des déchets spéciaux
- 2-8 Risque lié aux bouteilles de gaz
- 2-9 Risque lié à la qualité de l'air
- 2-10 Risque du travail isolé
- 2-11 Risque routier
- 2-12 Utilisation exceptionnelle des locaux
- 2-13 Risques psychosociaux
- 2-14 Risques liés à l'utilisation des nanoparticules
- 2-15 Accessibilité des personnes handicapées
- 2-16 Bilan des accidents de travail

3 - BILAN FINANCIER 2012

4 - BUDGET PREVISIONNEL 2013

5 - PROGRAMME DE PREVENTION 2013

CONCLUSIONS / PERSPECTIVES

REMERCIEMENTS

ANNEXES

INTRODUCTION

Le principal objectif de la politique Santé et Sécurité au Travail (SST) est de réussir l'intégration de la prévention au cœur des activités de chaque unité.

L'université de Bretagne-Sud s'y emploie : la mise en oeuvre du plan d'actions issu des documents uniques (MAJ de 2011) et son déploiement sur le terrain, les consultations du CHS au premier semestre 2012, la mise en place du nouveau CHSCT fin 2012, sont autant d'éléments qui contribuent à la mise en oeuvre d'une démarche de prévention.

Le nouveau décret du 28 juin 2011 (n°2011-774), modifiant le décret fondateur du 28 mai 1982 instaurant l'hygiène et la sécurité dans les établissements de l'enseignement supérieur, mais aussi la visite des inspecteurs en mars 2010, rappellent ces exigences.

L'année 2012 aura vu l'élection d'un nouveau président (Jean Peeters, élu en mars 2012), et le départ de l'ingénieur hygiène sécurité de l'UBS (au courant de l'été) ; il a été remplacé début 2013 par un nouvel ingénieur, désigné « conseiller prévention » auprès du

président . Le deuxième semestre de l'année 2012 aura donc été marqué par l'absence de personnel à ce poste.

Le présent rapport, établi après quelques semaines d'observation par le nouveau conseiller prévention, fait le point sur les actions conduites en 2012 (en matière d'hygiène et sécurité (Chapitre 1), et dresse un état des lieux des risques à l'UBS (Chapitre 2). Ce bilan ne sera pas aussi exhaustif que pour les années précédentes, et présentera également un bilan d'actions moins étoffé, compte-tenu du départ du titulaire du poste d'ingénieur hygiène sécurité à l'été 2012.

Le chapitre 3 détaille les dépenses sur différents postes.

Le chapitre 4 détaille le programme d'actions pour 2013, principalement axé sur la mise en place d'une nouvelle organisation santé-sécurité au travail, conforme à la mise à jour du décret de 82.

Enfin, le budget prévisionnel 2013, a été établi par la DRH, en l'absence d'ingénieur hygiène et sécurité, en se basant sur le budget de l'année 2012 et en intégrant notamment le plan de formation H&S (Chapitre 5).

1 – BILAN DE LA POLITIQUE SST

1-1 Point sur l'organisation de la Prévention

Le Président de l'UBS, Jean Peeters, également président de l'ex- CHS, et du nouveau CHSCT, définit la politique SST.

Le conseiller de prévention (Hervé Guézénoc jusqu'à été 2012, puis Maryse Baron à compter du 04/01/2013) l'assiste et met en oeuvre cette politique. Le conseiller prévention est aidé en cela par La Cellule d'hYs, qu'il anime avec son assistante (Charline LE PEN).

Le Comité technique de proximité a par ailleurs approuvé, en séance du 18/09/2012 (cf délibération 2012-13CT02), la création d'un pôle santé sécurité au travail, rattaché à la DRH (Construction d'un pôle regroupant : le médecin de prévention, l'assistante sociale des personnels, la cellule CASC et la cellule hygiène et sécurité). En l'absence de médecin de prévention, ce pôle n'a pas été activé.

Une mise à jour de l'instruction générale Hygiène sécurité validée en CA le 16 décembre 2008 interviendra en 2013, en vue d'intégrer la réforme santé-sécurité au travail issue du décret de juin 2011. Dans l'attente, les structures en place ont continué à fonctionner :

1 - Délégations de pouvoir : depuis 2010, l'UBS a mis en place des délégations de pouvoir en matière d'hygiène et de sécurité . Ces délégations seront à mettre à jour .

Rappel pour 2011 : 11 directeurs d'unités (UFR, Laboratoires, services) en ont reçu [ANNEXE 1], Ceux-ci assurent pleinement la responsabilité en H&S au sein de leur propre unité.

2 - 31 Assistants de Prévention (ex ACMO) constituent le réseau RhYSC [ANNEXE 2], Ceux-ci s'efforcent, avec le conseiller de prévention, de mettre en oeuvre la politique H&S dans leur unité. Ils conseillent et accompagnent l'unité et les personnels, conformément aux termes de l'Instruction Générale validée en CA le 16 décembre 2008.

Leur rôle , auprès des chefs de service sera précisé dans la nouvelle instruction

3 - La Cellule d'hYs, qui prépare et met en oeuvre la politique du président dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de la prévention des risques, accompagne ces différents acteurs dans leur démarche de prévention. La Cellule d'hYs dépendait jusqu'en 2012 administrativement du Directeur Général des Services, l'ingénieur H&S étant sous l'autorité du Président en tant que conseiller de prévention .

Elle dépend depuis le 1^{er} janvier 2013 de la DRH, le conseiller prévention restant sous l'autorité du président.

La cellule d'HYS est installée depuis 2011 dans les locaux de Kerjulaude, rue Roland Garros. Elle devra être co-localisée avec le médecin de prévention et l'assistante sociale, quand le pôle santé-sécurité sera opérationnel.

Les actions réalisées par la cellule d'HYS en 2012 sont listées en [ANNEXE 3]

Nota : le site intranet « *Hygiène, Sécurité et Prévention des risques* » est consultable à l'adresse suivante :

http://www-intranet.univ-ubs.fr/l-hygiene-la-securite-et-la-prevention-des-risques-207387.kjsp?RH=1265632478021&RF=INTR_HS

Quelques chiffres-clés et leurs indicateurs :

- 11 Délégations en H&S (depuis 09/2011)
- 1 Instruction générale H&S
- 1 La Cellule d'hYs (1 CDD + 1 Ingénieur H&S **sur la moitié de l'année 2012**)
- 31 Assistants de Prévention
- 29 Lettres de mission (depuis 06/2010)
- 1 CHS (16 membres) jusqu'en juin 2012
- 1 CLHS (IUT Lorient)
- 1 Commission HS (UFR SSI)
- 1/0 Médecin de prévention (AMIEM, depuis 01/10 – fin en juin 2012 ; **pas de médecin depuis été 2012**)
- 1 Cellule de crise (en veille, depuis fin Grippe A)
- 20 Registres SST, ou les Cahiers « orange »
- 3 Registres de signalement de danger grave et imminent
- 16 Registres de sécurité incendie (1 par ERP ou groupe d'ERP)

1-2 Consultations du CHS en 2012

Le CHS plénier s'est réuni à 2 reprises : les 2 février et 12 juin 2012 .

Les thèmes suivants y ont été abordés :

- . L'organisation de la prévention
- . L'action sur le Milieu du Travail (ex « tiers-temps »)
- . Le transport des blessés
- . les habilitations électriques
- . L'évaluation des risques professionnels
- . le plan d'Actions H&S et son suivi
- . Les cahiers SST et le suivi des questions H&S
- . Le Suivi médical des agents
- . Les accidents de travail
- . Les travaux d'aménagement et de construction
- . Le rapport d'inspection H&S de l'IGAENR
- . L'évolution des risques professionnels et le Rapport HS
- . Les risques organisationnels et psychosociaux
- . Les budgets de fonctionnement pour l'hygiène et la sécurité

Le CHS restreint (aux personnels) s'est réuni une fois, le 12 juin 2012 en vue de restituer les conclusions de son

enquête engagée en 2011 (commission « environnement et conditions de travail) .

Les actions et avis du CHS en 2012 sont listées en [ANNEXE 4].

1-3 Démarche globale d'évaluation des risques

En 2012, seules **6** Unités de Travail (UT), sur 26 recensées, ont restitué leur « DU », (dont 3 partiellement) soit un taux de restitution de 17 % (61 % en 2011 , 50% en 2010, 13% en 2009).

Ce mauvais bilan, malgré un courrier du président, demandant la restitution des DU pour le mois d'octobre 2012 , est probablement dû au départ de l'ingénieur hygiène sécurité (pas de relance de l'action) .

En conséquence, le plan d'action 2013 ne comprendra qu'un rappel des actions non réalisées du plan 2012, mais sans rajout d'actions issues des DU 2012 (sauf cas particuliers) : plan d'action 2013 principalement orienté vers la mise en place d'une nouvelle organisation SST.

Des plans de prévention sont établis préalablement à toute intervention d'entreprises extérieures comportant notamment des travaux dangereux, par le service demandeur (SPLM). Une mise à jour de la démarche sera envisagée pour 2013 (pour tous services passant des contrats, avec mise en place de délégation de signature).

Les vérifications périodiques sont à la charge de la cellule HYS (pour les installations dans les « ERP » (ex. : ascenseurs, installations électriques, ...et pour les installations dites « Code du travail » (ex. : autoclave, pont-roulant, échafaudage, ...).

Le périmètre des vérifications sera à préciser pour l'année 2013 (entre cellule HYS – SPLM et services) .

1-4 Sensibilisation et formations H&S

Pour les assistants de prévention : 3 RDV du RHYSC ont été organisés en 2012 (sessions de formation continue des Assistants de Prévention de l'UBS) :

- 1 - Le 24 janvier 2012 : Mardi 24 janvier 2012, sur le thème : l'assistant de prévention et le réseau RHYSC
- 2 – le 20 Mars 2012 : sur le thème « 2évaluation des risques » et « application risques psycho-sociaux »
- 3 – le 21 juin 2012 , pour un point d'étape sur l'activité d'assistant de prévention

Une journée de la prévention a été organisée le 25 octobre 2012 (organisée avec le concours de l'assistante de la cellule hygiène et sécurité, la DRH, et en partenariat avec la MGEN et Kiné ouest prévention). Elle a été consacrée aux troubles musculo-squelettiques et a réuni 45 personnes sur le site de Lorient et 52 sur celui de Vannes .

Ont été mis en place à cette occasion :

- ✓ Des conférences,
- ✓ Des ateliers pratiques,
- ✓ Des conseils auprès de consultants en santé au travail de kiné ouest prévention
- ✓ Des rencontres, des échanges d'expériences, ...

Formations générales à la sécurité :

Les formations dispensées sont résumées ci-dessous .

Au bilan, 67 personnes ont été formées, pour un budget de 6117 euros en 2012.

1- PSC1 initiale - Prévention et secours civique

Mars 2012 – AFSSU - VANNES - 12 personnes formées

Mai 2012 – ADEDS56 LORIENT - 12 personnes formées

2- PSC1 recyclage

Mars 2012 – AFSS U - VANNES - 9 personnes formées

Juin 2012 – ADEDS56 LORIENT - 4 personnes formées

3- Extincteurs

Mai 2012 – FSE – LORIENT - 7 personnes formées

Octobre 2012 – FSE – VANNES - 5 personnes formées

4- Risque routier

Juillet 2012 – OLIVIER FORMATION – LORIENT- 10 personnes

5- PRAP - prévention des risques liés à l'activité physique

Juillet 2012 – ARCADE FORMATION – LORIENT – 8 personnes

Récapitulatif 2012 des Formations

1-5 Prévention médicale

Période janvier à juin 2012 (fin convention avec AMIEM)

BILAN :

nombre de créneaux inscrits : 63

nombre de créneaux honorés : 27

nombre de créneaux annulés par AMIEM : 20

nombre de créneaux perdus par UBS : 16

Types de visites :

nombre de visites pour SMP : 21

nombre de visites pour autre motif : 6

Période juillet à décembre 2012 :

Plus d'accès à médecine de prévention : **situation non-conforme à la réglementation** : l'UBS a recruté un médecin à mi-temps (septembre à novembre 2012), qui a démissionné. Depuis l'UBS recherche un médecin.

1-6 Point sur le Registre Santé et Sécurité au Travail

Parmi les outils de suivi de la prévention, le registre de Santé et Sécurité au Travail (ex registre hygiène et sécurité) est en place à l'UBS : ils sont reconnaissables à leur couleur orange, la couleur de la prévention.

Ils sont au nombre de 20.

Compte-tenu départ ingénieur hygiène sécurité en milieu d'année 2012, aucun bilan précis n'a été établi

2 – EVOLUTION DES RISQUES EN 2012

(sera présenté au Comité Technique et au Conseil d'Administration)

Compte-tenu du départ de l'ingénieur HYS à l'été 2012, et du peu de retour des documents uniques consécutif, il n'a pas été possible d'établir un descriptif complet de l'évolution des risques pour l'année 2012 .

La cartographie simplifiée des risques qui est rappelée en [ANNEXE 5] reproduit la situation de 2011, qui sera mise à jour ultérieurement.

Rappel : Le risque lié à la radioactivité a été éliminé suite à l'enlèvement des sources radioactives.

Points relevés pour 2012 :

a) **Commissions de sécurité (risque incendie)** pour 2012 :

Au 31 décembre 2012, tous les ERP soumis aux visites périodiques sont en « avis favorable » d'exploitation.

Bâtiments ayant fait l'objet d'une visite en 2012, et d'un avis favorable :

- SCIENCES 1 (visite le 16/01/2012)
- BU LORIENT (visite le 21 mars 2012)
- IUT Vannes (visite le 20/12/2012)
- CERHYC Vannes + ENSIBs Vannes : (visite le 09/10/2012)
- Paquebot Lorient (visite le 08/06/2012)
- IUT Lorient –visite le 04/04/2012)
- Vannes Centre (visite le 22/05/2012)

b) **Les Vérifications périodiques.**

Les vérifications périodiques, obligatoires pour les installations, sont réalisées régulièrement chaque année. Pour information, La Cellule d'hYs est le « guichet unique » vis-à-vis du prestataire et coordonne les services entre l'organisme agréé et le service Maintenance du SPLM qui suit techniquement les opérations sur le terrain. La Cellule d'hYs est le service payeur, après service fait.

Quelques chiffres-clés :

- 19 Bâtiments ERP (ou groupes d'ERP)
- 7 Commission de sécurité incendie en 2012 (avis favorable, avec recommandations)
- 3 Pré-visites par le CHS
- 5 Catégories de Vérifications périodiques :
 - . Installations gaz (x16, DEKRA)
 - . Installations électriques (x16, DEKRA)
 - . Ascenseurs /Monte-charges (x24, DEKRA)
 - . Extincteurs (x400, La Protection Armoricaine)
 - . Système Sécurité Incendie (x15, SOCOTEC)

Réglementation : Les bâtiments sont soumis au code de la construction et de l'habitation et au code du travail. Les règles de sécurité imposant des dispositions constructives sont essentiellement applicables aux bâtiments récents. Le maître d'ouvrage est tenu de s'y conformer lors de la construction ; l'exploitant doit s'y conformer lors de modifications ou aménagements de bâtiments.

2-2-2 Aspect organisationnel

Au titre de la formation des personnels et usagers en général, les exercices d'évacuation sont à réaliser chaque année, conformément au règlement de sécurité incendie. (au moins 2 par an).

Rappel année 2011 :

L'implication plus importante des composantes ou services à la préparation des exercices est primordiale. De même, la désignation des chargés d'évacuation, ou serre-files, et leur réactualisation par les responsables de service, est à revoir dans certains bâtiments suite à la réaffectation de personnels.

2-3 Risque biologique (rappel 2011)

Au LBCM, les personnels de laboratoire sont exposés aux agents biologiques du groupe 2 (ex : virus de l'herpès humain, type 1 et 2 ; bactérie Escherichia coli). Les moyens de prévention appropriés sont mis en oeuvre : local dédié avec sas (manipulation en zone confinée et réglementée), utilisation de Postes de Sécurité Microbiologique (PSM type 2), ...

Les PSM sont vérifiés régulièrement sur les deux sites.

Réglementation : Dans les laboratoires utilisant des agents biologiques pouvant causer une maladie chez l'homme des dispositions doivent être prises, citons par exemple :

- locaux signalés au moyen d'un pictogramme de danger biologique,
- blouses de protection disposant d'un rangement aménagé,
- déchets et matériels contaminés systématiquement inactivés,
- accès au laboratoire restreint aux seuls travailleurs autorisés,
- manipulations faites de manière à minimiser la formation d'aérosol,
- postes de sécurité microbiologique sous contrat de maintenance,
- respect des conditions de l'agrément du Ministère de l'Education Nationale (pour les laboratoires disposant d'un agrément pour l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés).

2-4 Risque chimique (rappel 2011)

La gestion des produits chimiques toxiques est primordiale dans les unités suivantes : UFR SSI, LIMATB, LBCM.

Le stockage de ces produits est réalisé dans des locaux dédiés, suffisamment ventilés. Au LBCM (CR Huygens), les produits chimiques sont désormais stockés dans une armoire métallique coupe-feu et ventilée, dans des compartiments dédiés aux produits toxiques (un compartiment est dédié aux produits inflammables) Cette acquisition a fait l'objet d'une mesure au plan d'actions 2010.

Les équipements de protection collectifs (EPC), comme les 75 sorbonnes (hors IUT Lorient), sont toutes vérifiées annuellement. Elles sont réparties entre les sites de Vannes et de Lorient dans les laboratoires du LBCM, du LIMATB et de l'UFR SSI. Les vérifications peuvent s'accompagner, si besoin, d'actions correctives, à la charge des unités concernées avec le concours du SPLM.

Réglementation : Dans les laboratoires utilisant des substances et préparations dangereuses des dispositions doivent être prises, citons par exemple :

- sorbonnes vérifiées annuellement,
- produits toxiques et liquides inflammables stockés correctement,
- équipements de protection individuelle utilisés lorsque c'est nécessaire,
- déchets dangereux pris en charge par une société spécialisée,
- mesures d'urgence et moyens d'intervention prévus.

2-5 Risque lié aux machines (rappel 2011)

La plupart des recommandations inscrites au plan d'actions 2011 a été levée. Un audit « machine » en 2010 par Socotec avait en effet relevé un certain nombre de non-conformité.

Rappel : Les évaporateurs rotatifs et les centrifugeuses, notamment utilisés dans les laboratoires d'enseignement de l'UFR SSI, doivent faire l'objet d'une attention particulière du point de vue des vérifications périodiques et des consignes de sécurité, par le laboratoire.

Réglementation : Les machines doivent posséder un marquage CE et pour les plus anciennes être mises en conformité. La cession, même à titre gratuit, de machines non conformes est interdite.

2-6 Risque lié à l'amiante (rappel 2011)

2-6-1 Dossier Technique Amiante (ou DTA)

Il existe pour chacun des bâtiments de l'UBS. Il répertorie les bâtiments encore amiantés exploités par l'UBS. Celui-ci est utile lors de la réfection des locaux, et doit être réactualisé par l'université. Toute intervention sur ce type de bâtiments est soumise à précaution, notamment pour les personnels.

Ces dossiers sont disponibles auprès du SPLM, ou de certaines unités de travail comme les IUT de VANNES et LORIENT.

2-7 Gestion des déchets spéciaux (rappel 2011)

2-7-1 Les déchets chimiques

Ils sont dangereux et leurs dérivés (verrerie) sont enlevés **une fois par an** sur les trois sites de Lorient, Pontivy et Vannes par la Sté SOREDI (VEOLIA). A Lorient, deux points d'enlèvement : IUT et Campus scientifique de Saint-Maudé. La Cellule d'hYS est le point d'entrée vis-à-vis du prestataire et gère le suivi d'enlèvement des déchets. Chaque service « producteur de déchets », en l'occurrence l'IUT, l'UFR SSI, le LIMATB et le LBCM, a en charge le financement de l'enlèvement, conformément à l'Instruction Générale relative à l'hygiène et à la sécurité de l'UBS (disponible sur l'intranet).

2-7-2 Les déchets biologiques (rappel 2011)

Deux natures de déchets biologiques :

a) Les déchets de laboratoire, générés par les laboratoires de l'UFR SSI et du LBCM. Ils sont enlevés par la Sté MEDI-COLLECTE (VEOLIA).

b) Les déchets médicaux (ou Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux, dits « DASRI ») issus de la Médecine Préventive Universitaire (MPU), tels que les abaisse-langues, seringues, cotons, ... Ils sont désormais évacués par la même Sté MEDI-COLLECTE, en même temps que les déchets de laboratoire.

Ces prestations sont à la charge financière des services producteurs.

Réglementation : Des obligations spécifiques s'imposent au chef d'établissement, citons par exemple :

- déchets biologiques et déchets chimiques dangereux, tubes fluorescents, piles et autres déchets spéciaux produits par les ateliers collectés par une société spécialisée,
- matériels et matériaux piquants, coupants ou tranchants destinés à l'abandon pris en charge correctement,
- cadavres d'animaux ainsi que pièces anatomiques d'origine animale destinés à l'abandon confiés à un établissement d'équarrissage autorisé.

SERVICE	DECHETS	TYPE	PRESTATAIRE
LBCM		CHIMIQUE + BIO	VEOLIA/SORED + MEDI-COLLECTE
UFR SSI		CHIMIQUE + BIO	VEOLIA/SORED + MEDI-COLLECTE
LIMATB		CHIMIQUE	VEOLIA-SORED
IUT LOR		CHIMIQUE	VEOLIA-SORED
SMPU		DASRI	MEDI-COLLECTE

Récapitulatif de déchets principaux et leur filière de traitement (hors papier)

2-8 Risque lié aux bouteilles de gaz (rappel 2011)

Suite à l'audit ATEX 2010, des réserves restent encore à lever dans quelques unités. Elles sont inscrites au plan d'actions 2012.

2-9 Risque lié à la qualité de l'air (rappel 2011)

Des opérations de nettoyage des bouches d'aération sont régulièrement réalisées par le SPLM, à la demande des agents ou suite aux visites du CHS dans les unités.

2-10 Risque du travail isolé (rappel 2011)

Chaque année, notamment aux périodes de fermeture administrative de l'UBS, certains laboratoires ou services (Cf. ci-après) continuent de fonctionner, ce qui nécessite une autorisation de travail délivrée par le responsable d'unité, ou son délégué en H&S (Cf. [ANNEXE 1]), à ses personnels demandeurs, non sans avoir effectué une analyse du risque au préalable. Cette autorisation est téléchargeable sur le site intranet H&S, à la rubrique « Outils de la prévention ».

UNITES	BATIMENT
LIMATB, LBCM	CR HUYGENS (LOR)
DSI, SUMPPS	SCIENCES 2
CABINET	PRESIDENCE (LOR)
LIMATB, LBCM, DSI, GEO ARCHI, EPHYLA	CERYC
VALORIA	ENSIBS (VAN)

Listes des unités régulièrement concernées par le travail isolé

2-11 Risque routier

Un agent a été victime d'un accident de trajet, lié à la circulation routière.

La sensibilisation aux risques routiers doit être constante eu égard à la configuration multi-sites de l'UBS.

Une formation aux risques routiers a été réalisée en 2012.

(Juillet 2012 – OLIVIER FORMATION – LORIENT- 10 personnes)

2-12 Utilisation exceptionnelle des locaux

(rappel 2011)

En plus de la demande administrative de réservation de salle, chaque organisateur d'événements doit rédiger un formulaire « d'autorisation d'utilisation exceptionnelle des locaux ». Les locaux étant détournés de leur fonction principale, une autorisation du président, ou du délégué, est obligatoire, après une évaluation du risque par ses utilisateurs. Le formulaire prend en compte les modifications et les aménagements nécessaires pour réduire le risque, notamment celui lié à l'incendie.

Cette procédure sera mise à jour en 2013 .

2-13 Risques psychosociaux (RPS)

Une commission « Environnement et Conditions de Travail » a été mise en place suite à une alerte de « risque organisationnel » dans une unité de travail, et à la demande d'un quart des membres du CHS (art. 22 du décret n°95-482). Celle-ci est constituée de membres du CHS. Cette commission a procédé à deux enquêtes et fait des préconisations qui ont été examinées en CHS. Ce dernier, via le président, les propose au responsable d'unité concerné pour application.

Le bilan, fourni lors du CHS restreint de juin 2012 a été transmis au directeur de l'UFR concernée .

2-14 Risque lié aux nanoparticules (rappel 2011)

Il s'apparente au risque chimique. Il s'agit du risque lié à la manipulation des produits à base de nanomatériaux. Exemple : tubes de carbone utilisés au LIMATb, au Centre de Recherche Huygens.

Une extraction d'air spécifique sur trois postes de travail, dont l'extrudeuse, a été installée.

Les différentes tâches liées à cette activité, comme le pesage, ont été compartimentées afin d'éviter la dispersion des particules.



Nouveau pictogramme relatif au risque lié aux nanoparticules

2-15 Accessibilité des personnes handicapées (rappel 2011)

Suite à l'audit « accessibilité » (2009), divers travaux sont en cours ou planifiés. Au Paquebot tous les niveaux sont désormais accessibles par tout PMR. Le SPLM a en charge la mise en œuvre des travaux et leur suivi.

Pour information, Frédérique CLOUET (adjoindée à la DRH) et Caroline LANS (SCVU) sont les correspondantes HANDICAP en charge de l'accueil, respectivement des personnels et des étudiants handicapés.

Réglementation : L'intégration professionnelle des personnes handicapées requiert une mobilisation de tous pour favoriser leur emploi et leurs conditions d'exercice préservant leur santé et leur sécurité par une meilleure adaptation des postes de travail et une amélioration de l'accessibilité des locaux.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, introduit l'obligation de rendre accessible l'ensemble des lieux recevant du public conformément au principe de « tout pour tous ».

2-16 Bilan des accidents de travail

Le nombre d'accidents (AT) déclarés en 2012 s'élève à 7, (6 accidents de service + 1 accident de trajet).

Ceux-ci sont en diminution par rapport à 2011 (11 accidents déclarés) .

Ces accidents sont dus à :

- des chutes : 1 dans un escalier, 1 dans un bureau, 2 sur la terrasse du Paquebot à Lorient
- Des projections de produits chimiques (2 x) (sans arrêt de travail)
- Aucune Maladie professionnelle n'a été déclarée en 2012.

Réglementation : Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée. Il provoque une lésion corporelle. C'est un événement soudain. Il englobe l'accident de trajet survenant pendant le trajet aller-retour entre le lieu de travail et la résidence ou le lieu de restauration.

3 – BILAN FINANCIER 2012

BUDGET 2012 : **65 000 €** (fonctionnement)
(identique à 2011)

	prévu	engagé
Formation :	14 000	6 834
Analyses :	1 000	0
Déplacements /missions :	4 400	1 817
Fournitures :	1 200	398
Abonnements :	2 500	1 847
Vérifications / contrôles	31 400	20 382
Médecine de prévention	10 500	2 352

BILAN dépense : 33 630 euros

4 – BUDGET PREVISIONNEL 2013

BUDGET 2013 : **61 000 €**

Le budget 2013 est en diminution par rapport à celui de 2012 (diminution sur budget médecine prévention dans l'attente recrutement).

5 – PROGRAMME DE PREVENTION 2013

(sera présenté au Comité Technique et au Conseil d'Administration)

Il est le fruit d'un premier bilan du nouveau conseiller prévention, sans pouvoir être détaillé, comme les années précédentes, à partir des résultats des DU de chaque unité, compte-tenu du faible retour en 2012.

Il correspond à une période de transition, et à la mise en œuvre de la réforme de la santé-sécurité intervenue en 2011/2012 :

Les actions à mener pour 2013 :

- Rédiger une nouvelle instruction santé sécurité au travail, suite à la réforme intervenue en 2011
- Mettre en place le nouveau CHSCT (dont formation des membres)
- Rendre opérationnel le pôle « santé sécurité au travail », en recrutant un médecin de prévention (**action prioritaire**)
- Mettre à jour les DU, et préparer nouveau plan d'action
- Finaliser actions du plans d'actions 2012
- Suivre les visites commissions départementales de sécurité pour bâtiments arrivant à échéance, et pour les 2 nouveaux bâtiments attendus (Fac DSEG et ENSIBs)
- Mise en place outil de suivi contrôles / vérifications réglementaires
- Mise en œuvre du plan de formation général SST
- Suivi intermédiaire entre 2 inspections de l'IGAENR (dernière en 2010 – prochaine en 2015)

CONCLUSIONS / PERSPECTIVES

L'année 2012 aura été marquée par l'élection d'un nouveau président, et par le départ de l'ingénieur HYS, dans un contexte de réforme important dans le domaine de la santé-sécurité : après cette année 2012 perturbée, qui aura néanmoins permis la mise en place du nouveau CHSCT, la mise en place d'une nouvelle organisation s'impose, tout en préservant les acquis.

Le programme d'actions proposé pour 2013 en est le reflet.

La volonté des différents acteurs de la prévention, du président jusqu'à chacun des agents de l'UBS, est la clé de la réussite en matière de prévention.

Cela passe par la formation des responsables d'unités mais aussi de tout agent à son poste de travail.

C'est un objectif pour les mois à venir. Le décret n°1982-453 modifié 2011 rappelle cette obligation.

REMERCIEMENTS

Le nouveau conseiller prévention remercie en particulier l'assistante de la cellule hygiène sécurité pour le suivi des missions après le départ d'Hervé Guézenoc.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LES DELEGATAIRES H&S (à conserver jusqu'à mise en œuvre nouvelle instruction)

Le Directeur Général des Services et 10 directeurs de composantes, de laboratoires et de services ont une délégation de pouvoir en SST, eu égard aux risques encourus par les personnels dans l'unité de travail.

Ce sont les directeurs de : SCD, UFR SSI, UFR LLHS, UFR DSEG, LIMATB, LBCM, IUT VAN, IUT LOR, ENSIBS et IRISA UBS. A ce titre, ils sont responsables de la protection de la santé des personnels et des biens de leur unité et de la mise en œuvre de la politique SST au sein de leur unité.

ANNEXE 2 : LE RhYSC (Réseau des assistants)

31 assistants de prévention sont regroupés au sein du RhYSC, le Réseau hYgiène et SéCurité de l'UBS.

Certains bénéficient d'une lettre de mission. Cette lettre de mission, devenue lettre de cadrage à la faveur du nouveau décret 2011-774, devra être revue pour l'ensemble des assistants de prévention, avant la fin de l'année 2013.

Les assistants pour l'année 2012 figurent dans le tableau ci-dessous.

Les assistants peuvent communiquer entre eux, à l'aide de la liste de diffusion : cme.acmo@listes.univ-ubs.fr

Réglementation : La mission des Assistants de prévention est d'assister le responsable auprès duquel il est placé dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail. Les Assistants sont des enseignants, des chercheurs, des ingénieurs ou des personnels administratifs et techniciens volontaires pour consacrer du temps à des questions d'hygiène et de sécurité. Pour ce faire, une quotité de service est désormais prévue pour assurer cette mission. La création d'un réseau permet d'améliorer la transmission des informations. C'est également un moyen de dynamiser l'action de prévention, et de mettre en œuvre localement la politique de prévention de l'établissement.

Assistant Unité Travail	NOM Prénom	Bâtiment
LIMATB	BELLEGOU Hervé	CR HUYGENS
	MAGUERESSE Anthony	CR HUYGENS
	DOUZENEL Philippe	CER COPPENS
DRH	COURTET Hélène	SCES CTX LOR
SCD	MALVOISIN Sophie	BU LOR
	KERUZEC Cécile	BAT. ABC
	LE SAYEC Jacques	BU TOHANNIC
LAB-STICC	ROYER Rémi	CR HUYGENS
DSI	MOQUEREAU	SCI 1
	LE GUENNEC Pierrick	CER COPPENS
UFR LSHS	TANGUY Hélène	PAQUEBOT
SPLM	CHALVET Franck	KERJULAUE
	LEJEUNE Alexis	SCES CTX VAN
PFSS	Aucun personnel UBS	

ADEFOPE	MOIREAU-POUYAU Marie-Line	KERNEUR
IUT LORIENT	BEVEN Pascal	DPT QLIO
	DAGORNE Stéphane	DPT QLIO
	DOUGUET Michel	DPT GTE
	MOUREAU Yoann	DPT HSE
	PERON Philippe	DPT GIM
	LE FELLIC Magali	DPT GCGP
UFR SSI	MARTY Christel	CER COPPENS
	HOREL Gwénola	SCI 2
	GUEGADEN Erwan	CER COPPENS
	PORTANGUEN François	SCI 1/Hall Méca
LBCM	TAUPIN Laure	CR HUYGENS
IRISA-UBS (ex VALORIA)	DRAGONE Mario	ENSIBS
CABINET PDT	PEZENNEC Corinne	SCE. CTX LOR
SEFI	DUBOIS Isabelle	SCE CTX VAN
UFR DSEG	LOIZEAU Eric	BAT ABCD VAN
IUT VANNES	ROMME Philippe	SCE COMM IUT
	THOUVENIN Marion	BU

Liste des Assistants de Prévention en 2012
(« Là où il y a un danger, le RHYSC est présent ! »)

ANNEXE 3 : LA CELLULE D'hYs (Bilan ACTIONS 2012)

- . **Préparation/Organisation** des visites de la commission de sécurité départementale
- . **Préparation / Organisation** des visites du CHS dans les unités de travail : BU de LORIENT (21/02/2012) PFSS (le 23/03/2012), et l'UFR SSI (22/06/2012)
- . **Organisation et Animation** des 3 RDV DU RHYSC
- . **Organisation** de la Journée de la Prévention du 25/10/2012
- . **Gestion et suivi** des formations générales en H&S
- . **Gestion et suivi** des visites médicales jusqu'en juin 2012 avec l'AMIEM.
- . **Assistance** aux composantes et services
- . **Gestion** de l'enlèvement des déchets dangereux en liaison avec les unités de travail concernées
- . **Suivi** des actions correctives notifiées sur les rapports de commission de sécurité
- . **Suivi** des questions H&S soulevées en CHS
- . **Secrétariat** du Comité H&S assuré par l'ingénieur H&S
- . **Suivi** des enquêtes du ministère : « les accidents de travail »
- . **Gestion** de collecte et d'enlèvement des piles usagées (début 2013 pour année 2012 : 3 bacs de 30L de piles ; en 2011 : 165 kg ; en 2010 : 80 kg ; en 2009 : 162 kg

. Collecteur de piles



. **Préparation du règlement intérieur du futur CHSCT** : une réunion le 14 novembre 2012 (en présence futur conseiller prévention).

ANNEXE 4 : LE CHS (AVIS ET ACTIONS 2012)**2 réunions en 2012 + une restreinte****Résumé des actions :**

. **3 visites de locaux** : BU de LORIENT (21/02/2012)
PFSS (le 23/03/2012) , et l'UFR SSI (22/06/2012)

. **Journée de la prévention : les TMS le 25/10/2012**

. Propositions d'actions données en CHS restreint de juin 2012 sur risque organisationnel

Relevé conclusions du CHS du 21/02/2012 :

- Les formations sur les risques psychosociaux (RPS) seront ouvertes aux enseignants. Les responsables de département seront plus particulièrement sollicités, à la fois pour les formations et pour la diffusion de l'information.
- Une information sera faite auprès du personnel sur la procédure à suivre pour contacter l'AMIEM
- La liste intégrale des agents de l'UBS sera envoyée à l'AMIEM
- Le SPLM doit chiffrer une nouvelle solution pour la douche de sécurité à SCIENCES 2 et entreprendre une recherche de responsabilités concernant la solution initialement retenue, qui s'avère inadaptée.
- L'ingénieur hygiène et sécurité va faire le point sur les formations électriques et les personnes concernées par les habilitations

Points à noter CHS du /06/2012 :

- Présentation décret 2012-571 du 24/04/2012 (CHSCT)
- Projet de rédaction du règlement intérieur du futur CHSCT
- Problèmes accessibilité des locaux aux PMR signalés par correspondants handicap
- Travail isolé
- Budget de fonctionnement UFR SSI , pour actions SST

ANNEXE 5 : LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des risques, par site et bâtiment, tel qu'identifié dans le rapport 2011 (sera mis à jour si nécessaire pour 2013) :

Risques Bâtiments	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
CR C.HUYGENS										
SCIENCES 1										
SCIENCES 2										
BU St Maudé										
SERVICES CENTRAUX L.										
PAQUEBOT										
KERJULAUDE										
PFSS										
KERNEUR										
IUT LORIENT										
PONDI										
CERYC										
ENSlbs										
BU Tohannic										
SERVICES CENTRAUX V.										
CAMPUS VANNES CENTRE										
IUT VANNES										

- Légende :
- A – Risque incendie
 - B – Risque biologique
 - C – Risque chimique
 - D – Risque lié à la radioactivité (éliminé depuis 2010)
 - E – Risques liés aux déchets dangereux
 - F – Risque lié aux machines
 - G – Risque routier
 - H – Risque du travail isolé
 - I – L'accessibilité des personnes handicapées
 - J – Qualité de l'air

ANNEXE 6 : LES AXES SST : LEUR PERFORMANCE

. La démarche d'évaluation des risques (EvRP) : **régression** par rapport à 2011

. Le suivi médical : **régression** par rapport à 2011, due à l'absence de médecin d'erpévention

. Le suivi de la démarche SST : absence de suivi du plan d'action due au départ de l'ingénieur HYS en 2012

ANNEXE 7 : AU FIL DE LA REGLEMENTATION

. Décret n°2011-774 du 28 juin 2011 modifiant le décret n°1982-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité dans l'enseignement supérieur

. Circulaire d'application du 8 août 2011

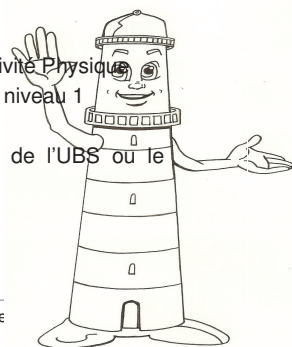
. Décret n° 2012-571 du 24/04/2012 relatif aux CHSCT dans les établissements public d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur

. décision n° 12-117 du 19/10/2012 : création du CHSCT de l'UBS

. décision n° 12-123 du 12/11/2012 : désignation des membres du CHSCT de l'UBS

ANNEXE 8 : LES SIGLES H&S

- (Ex)ACMO : Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles H&S
 AMIEM : Association Médicale Inter-Entreprises du Morbihan
 AMT : Actions sur le Milieu du Travail
 AT : Accident de Travail
 AP : Assistant de prévention
 ATEX : ATmosphères EXplosives
 CHS CT : Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail
 CLHS : Comité Local Hygiène et Sécurité
 DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
 DTA : Dossier Technique Amiante
 DU(ER) : Document Unique d'Evaluation des Risques
 EPC : Equipement de Protection Collective
 EPI : Equipement de Protection Individuelle
 ERP : Etablissement Recevant du Public
 EvRP : Evaluation des Risques Professionnels
 IGAENR : Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche
 IHS : Inspecteur Hygiène et Sécurité
 PMR : Personnes à Mobilité Réduite
 PRAP : Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
 PSC1 : Prévention et Secours Civiques de niveau 1
 PSM : Poste de sécurité Microbiologique
 RhYSC : Réseau en hYgiène et SéCurité de l'UBS ou le réseau des assistants de prévention
 SMP : Suivi Médical Particulier
 SSI : Système de Sécurité Incendie



SST : Santé et Sécurité au Travail